

Conclusions Journée FLPLW

par Nicole Bartiaux-Thill, CRA-W

Mesdames, Messieurs,

L'agriculture et l'élevage sont au centre des préoccupations environnementales européennes et régionales à plus d'un titre, comme le rappelle Monsieur **Emmanuel Petel**.

- Grande utilisatrice des ressources en terre et eaux, l'agriculture est donc un acteur important en termes d'impact écologique.
- L'agriculture participe à hauteur de 9 % aux émissions de gaz à effet de serre produits par l'Union européenne (ce chiffre est identique en R.W.). Même si elle ne peut pas échapper à sa principale fonction nourricière, indispensable à l'humanité, ses méthodes de production doivent évoluer.
- L'agriculture face aux aléas climatiques est elle-même fragilisée et sera demain très exposée au changement climatique (variation extrême des températures, pénuries en eau ...).

En matière de politique environnementale de l'Union Européenne, deux outils ont été mis en place à partir de 2003. L'un, de type contraignant, appelé l'éco-conditionnalité vise à subordonner les paiements directs au respect d'un certain nombre de normes réglementaires de base, niveau jugé minimal, l'autre de type incitatif (en co-financement UE-Région) le développement rural (2^{ème} pilier de la PAC), notamment basé sur des mesures agroenvironnementales, propose de dédommager les agriculteurs des frais supplémentaires engendrés par la protection de l'environnement.

Lors du bilan de santé de la PAC, ces outils ont été renforcés. De plus, de nouvelles priorités ont été mises en exergue (le changement climatique, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la biodiversité) qui amèneront, à partir de 2010, les Etats membres à adapter leur programme de développement rural en conséquence.

Monsieur **José Renard** nous a rappelé que l'agriculture wallonne est invitée à contribuer à la réalisation des nouveaux défis environnementaux de l'Union européenne, et il en a détaillé l'application.

En RW, la SAU occupe 44,9 % de la superficie totale de la RW. L'utilisation du sol par l'agriculture reflète bien les orientations de la production agricole wallonne (grandes cultures, productions fourragères, productions animales essentiellement bovines liées au sol). L'agriculture joue donc un rôle central en termes de gestion de l'espace rural et la préservation des éléments naturels de paysage représente un défi tant pour l'agriculture wallonne que pour l'ensemble de la société wallonne.

Permettez-moi de suivre le schéma adopté par J. Renard pour aborder les diverses relations entre l'agriculture, le sol, l'eau, l'air et le climat, la biodiversité.

Agriculture et sol : Certains modes de production plus intensifs peuvent exercer des pressions sur les sols. L'agriculteur peut réduire les apports d'N et de P et les maintenir en relation avec les besoins des végétaux évitant ainsi les risques de transfert de ces deux éléments vers les nappes d'eaux souterraines (PGDA, mise en œuvre de la Directive Nitrates). Mais selon le tableau de bord 2008 de l'Environnement wallon, la situation reste préoccupante dans les zones de grande culture au nord du Sillon Sambre et Meuse.

Le sol, c'est aussi l'humus ; cette matière organique participe au stockage du CO₂ dans le sol et donc à la lutte contre les effets du changement climatique. Selon l'exposé du Professeur B. Bodson (Livre Blanc, 2009), nos grandes cultures absorberaient autant de CO₂ que nos

forêts. Cette affirmation devrait être l'occasion, pour notre agriculture, de mettre en évidence son rôle positif sur l'environnement. Peut-être ne le fait-on pas assez ?

Un autre élément sur lequel l'agriculteur peut agir, ce sont les pertes de sol par érosion et cela via diverses mesures de prévention (MAE, couverture du sol, tournières enherbées en bordure de culture, ...).

Agriculture et eau

Deux directives sont mises en œuvre :

1. La Directive Cadre EAU (DCE) qui organise l'ensemble de la gestion des ressources en eau et des écosystèmes liés à l'eau d'ici 2027.
2. La Directive Nitrates ; le PGDA impose aux agriculteurs un ensemble de dispositions qui visent à freiner le lessivage d'N d'origine agricole (LS, norme et calendrier d'épandage des effluents, stockage des effluents ...). Les autorités wallonnes ont mis en place la structure d'encadrement Nitrawal pour la réalisation du PGDA.

Pour les contaminations par les produits phytopharmaceutiques, on retrouve les exigences de la conditionnalité (mise sur le marché des produits phytosanitaires et règlements Hygiène).

Agriculture et air-climat

Les émissions atmosphériques du secteur agricole sont en réduction significative depuis 1990 et elles concernent essentiellement deux gaz à effet de serre (le méthane et le protoxyde d'N) et un gaz acidifiant (l'ammoniac) (**André Guns**, DGARNE, Agence Wallonne de l'Air et du Climat).

L'NH₃ provient quasi exclusivement (+ de 90 %) des pratiques agricoles (stockage et épandage des effluents d'élevage, épandage d'engrais minéraux).

Quant au protoxyde d'N, dont 62 % des émissions totales de la R.W. sont d'origine agricole, un certain nombre d'instruments législatifs mis en place pour répondre aux problèmes liés à l'excès de nitrates dans les eaux souterraines ont eu pour effet indirect une réduction des émissions de protoxyde d'N. Malheureusement, les effets des retombées azotées et leur conséquence en terme d'eutrophisation posent toujours problème dans la plupart des écosystèmes naturels et il est quasi acquis que d'ici 2020 des réductions supplémentaires d'émissions seront imposées.

Enfin, en ce qui concerne le méthane qui représente 5 % des émissions totales de gaz à effet de serre de la RW, 80 % proviennent de l'agriculture et sont liés à la fermentation entérique chez les bovins (le méthane est un gaz qui absorbe 23 fois plus les rayonnements infra-rouge que le CO₂).

L'exposé de Monsieur **Frédéric Dehareng** montre que des voies de type alimentaire, génétique, biotechnologique sont envisagées pour la réduction de la production de méthane par les bovins. Certaines sont peu transposables en pratique, d'autres nécessitent des recherches complémentaires. Une des façons les plus prometteuses de réduire les émissions de CH₄ provenant de l'élevage, selon le rapport FAO (2006), serait d'augmenter la productivité et l'efficacité alimentaire à l'aide d'une meilleure nutrition et d'une meilleure génétique. Pour y parvenir, compte tenu des variations individuelles, il convient au préalable de mettre au point des outils efficaces permettant des mesures individuelles de la production de CH₄ par l'animal sur un nombre élevé d'individus.

Agriculture et biodiversité

Les chefs d'état et de gouvernement de l'UE se sont fixés pour objectif de stopper le déclin de la biodiversité d'ici 2010 (Agenda européen). Cet objectif est également repris dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie (CAW).

Force est de constater que la raréfaction des habitats est une cause centrale de cette perte de biodiversité. D'où l'importance stratégique d'initiatives comme le réseau Natura 2000. Selon Messieurs Ch. Mulders et M. Thirion (DGARNE), environ 11 % des sites Natura 2000 se situent en zone agricole. Plus ou moins 3000 agriculteurs sont concernés de façon significative (plus de 2 % de la surface de l'exploitation en Natura 2000), pour un total approximatif de 23.000 ha de prairies. La directive Oiseaux fait comme la directive Habitats partie du champ d'application de la conditionnalité. Sont concernés par exemple, le respect des éléments du paysage (arbres et haies).

Toujours en matière de biodiversité, les MAE apportent le volet incitatif : aides au maintien des haies, mares, arbres, à la gestion extensive de prairies, au fauchage tardif, ... Pour rappel, les aides Natura 2000 sont cumulables avec certaines mesures agri-environnementales comme la mesure 8 Prairies de haute valeur écologique (**Christian Mulders**, DGARNE).

Dans son exposé, au moyen d'exemples concrets, Monsieur **Thierry Walot** nous a montré comment l'exploitation adéquate des prairies et le soin apporté à certains éléments du paysage, pouvaient répondre à des enjeux de biodiversité en conservant et, au besoin, en restaurant l'habitat d'espèces animales de très grande valeur patrimoniale.

Production d'N par la vache laitière

D'application des résultats de la recherche, il en fut également question dans l'exposé de Monsieur **Richard Lambert**, relatif à la révision de la norme forfaitaire de production d'N par la vache laitière, norme pour la Région Wallonne estimée à 90 kg/an mais fortement critiquée par la Commission européenne lors des négociations qui ont précédé l'adoption du 2^{ème} PGDA.

Se basant d'une part sur des recherches relatives aux pertes d'N dans les bâtiments et au cours du stockage des effluents et d'autre part, sur les différences de production laitière et de taux d'urée du lait suivant les régions agricoles, Monsieur Lambert préconise, au stade actuel des connaissances, les chiffres suivants de production d'N/vache laitière, 81 kg/an en région Herbagère Fagne et 99 kg/an en Haute Ardenne et région Herbagère Liègeoise.

Mesdames, Messieurs,

A première vue, pour l'agriculture, les défis environnementaux peuvent être considérés comme autant de contraintes, source éventuelle d'investissements supplémentaires. Mais à y regarder de plus près, l'on se rend compte qu'il peut s'agir aussi d'opportunités sur les plans qualitatif et économique ; les défis à relever étant des sources potentielles d'innovation.

En effet, répondre aux normes environnementales et adhérer aux termes de la conditionnalité, c'est non seulement faire un grand saut qualitatif pour notre agriculture et notre milieu de vie, mais c'est aussi, pour les producteurs, une source de revenus. Et à contrario, ne pas les suivre, c'est se priver d'une source de revenus.

Les contraintes environnementales c'est aussi une source d'innovation en matière de recherches proprement dites et de développement de bonnes pratiques à mettre en œuvre au niveau de l'exploitation.

Mesdames, Messieurs, cette journée aura montré à suffisance que la société a besoin de l'agriculture et de l'élevage, que leurs destins sont liés. Par ailleurs, le monde agricole doit ou devrait également comprendre que nous sommes entrés dans une biosociété (produire en lien avec les lois de la nature, préserver les ressources biologiques renouvelables), ainsi que dans une société de la connaissance. D'où l'importance stratégique de l'information, de la formation et de la relation étroite entre la recherche, le développement et les structures d'encadrement.

Et comme vous l'aurez perçu au cours de cette journée, divers modes d'encadrement et de conseil existent et jouent un rôle clé dans l'évolution vers une nouvelle agriculture, que d'aucuns appellent la nouvelle modernité, à savoir, une agriculture productive à haute valeur écologique.

Permettez-moi pour conclure de vous lire un court texte de Bruno Parmentier extrait de « Nourrir l'humanité. Les grands problèmes de l'agriculture mondiale du 21^{ème} siècle » Ed. La Découverte, Prix TERRA 2008 : « *Ouvrons les yeux : l'agriculture est tout sauf « ringarde ». Elle va revenir rapidement au centre même des préoccupations, au Nord comme au Sud. Les sociétés urbaines vont très vite s'en apercevoir et l'image de l'agriculture changera de nouveau fortement. Ce secteur est l'un des gardiens de la sauvegarde de la planète : il doit nourrir ses habitants mais aussi, bientôt, faire rouler des voitures, approvisionner des usines et conserver les paysages* ».

Mesdames et Messieurs, permettez-moi, au terme de cette journée, d'adresser mes remerciements

- aux permanents de la FLPLW et à son Président, pour avoir souhaité organiser cette journée autour du thème des « Défis environnementaux », thème qui ne rencontre pas nécessairement l'enthousiasme des producteurs,
- à la DGARNE, pour le travail accompli dans le cadre de la problématique environnementale et pour la participation active à cette journée,
- à tous les orateurs,
- à l'APAQ-W, qui nous a permis de nous rencontrer ce midi en toute convivialité
- au service Communication du CRA-W, représenté par Madame G. Minne

Merci à toutes et tous et bonne fin d'après-midi